CONTRAT DE VENTE/BULLETIN D'INSCRIPTION

Irlande – L'ILE D'EMERAUDE - **Du 18 au 25 Mai 2027**

A retourner au plus tôt à l'Agence Evalys, 530 Route de Montfleury 07170 Lavilledieu

L'ORGANISATEUR : Agence EVALYS 530, Route de Montfleury – 07170 LAVILLEDIEU - Tel : 04 75 87 29 46
Mail : rebecca@agence-evalys.com

LE(S) VOYAGEURS(S) :
NOM du participant N°1 :…… Prénom : ……
NOM du participant N°2 : …… Prénom : ……

Adresse : ……
Code postal : …… Ville : ……
Tel fixe : …… Tel portable : ……
Mail : ……

Contact en cas d'urgence : Nom et Prénom :…… Téléphone : ……..

Nombre de personnes : ……
Chambre double grand lit : ☐ Chambre double 2 lits : ☐ avec ……
Chambre individuelle avec supplément : ☐
Assurance Annulation avec supplément (Détail des garanties disponibles en agence) : OUI ☐ NON ☐

FORMALITES : Carte d'identité ou passeport en cours de validité au moment du voyage.
MERCI de nous faire impérativement parvenir une copie de votre document d'identité lors de votre inscription
Il incombe au client la responsabilité de vérifier la validité de son document d'identité et des conditions d'entrée dans le pays, susceptibles de changer à tout moment. Nous vous conseillons de consulter jusqu'au jour de votre départ le site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ - en aucun cas l'agence ne sera responsable si votre départ était empêché par une non-conformité de vos documents d'identité.

RECAPITULATIF DU VOYAGE : Irlande – L'ILE D'EMERAUDE – Du 18 au 25 mai 2027

PRIX FORFAITAIRE TTC PAR PERSONNE	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITE	TOTAL TTC
En chambre double	2360.00 €		€
Assurance annulation facultative	55.00 €		€
Supplément chambre individuelle	365.00 €		€
		TOTAL	€

CONDITIONS DE PAIEMENT

➔1er acompte de **472 € par personne** à l'inscription + le montant de l'assurance si souscrite + le supplément chambre individuelle si demandé.
➔2ème acompte de **472 € par personne** le 30/11/26
➔3ème acompte de **472 € par personne** le 30/01/27
➔4ème acompte de **472 € par personne** le 30/03/27
➔Solde le 10/04/27 : **472 € par personne**

Un mail vous sera adressé en avril 2027 pour vous préciser les horaires de départ et vous communiquer la liste des hôtels.

Merci de cocher la case du lieu de départ souhaité :
☐ Lavilledieu – Agence Evalys
☐ Valence Péage Nord parking covoiturage
☐ Montélimar Malataverne Parking PALISSE
☐ Gervans garage des autocars PALISSE

Règlement par :
☐ Chèque à l'ordre de « Agence Evalys » ou chèques vacances
☐ Carte bancaire : envoi d'un lien sécurisé par mail lors du premier paiement.
☐ Virement : Nom : EURL CONSEILS ET DECOUVERTES - IBAN FR76 1390 6001 8685 0045 0983 336 – BIC/SWIFT AGRIFRPP839 – Indiquer la référence **EV718 + votre nom**

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.
Fait à …… Le……

Lu et approuvé,
Pour l'agence Evalys, Marie Cécile TRUCHET

Lu et approuvé,
Le client

Extrait des Conditions de vente- Agence Evalys

Document complet disponible en agence et sur internet à l'adresse suivante : www.evalys-sejours.com/conditions-generales-de-vente

Agence EVALYS – EURL au capital de 42 000 € - IM 007120001 - Assurance responsabilité civile : GENERALI - N°AH177868 - GARANTIE FINANCIERE APST : 200000 € - SIRET 489 287 383 000 25 - NAF 7911 Z

1.PRIX

1.1 Généralités ***Tous les prix sont affichés en Euros et sont fixés en fonction des données économiques en vigueur au moment de la commande.***

1.2 Révision des prix : conformément aux articles L. 211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du Tourisme, EVALYS peut, après la conclusion du contrat, réviser les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les modalités suivantes : a/ Variation du taux de change en rapport avec le contrat : si la fluctuation du cours des devises venait à influer sur le prix total du voyage, cette incidence serait répercutée. Variation du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers. Toute variation sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage. Pour les clients inscrits, aucune augmentation de prix ne pourra intervenir à moins de 20 jours des prestations.

2.RESERVATION ET PAIEMENT

Une réservation est considérée comme définitive à compter de la réception par EVALYS de l'acompte, accompagné du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé ou du contrat signé par le représentant du groupe.

3.1 Paiement de l'acompte : toute réservation doit faire l'objet du versement d'un acompte, à la signature du contrat, acompte dont le montant vous sera indiqué sur le contrat ; le solde interviendra au plus tard 45 jours avant le départ sauf indication contraire mentionnée au moment de la réservation. Pour toute réservation à moins de 35 jours du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois pour la totalité du montant de la prestation. Le montant des primes d'assurances souscrites par le client à l'occasion de son voyage doit être réglé dès l'inscription.

3.3 Paiement du solde et/ou de la facture rectificative : le solde est à verser à réception de facture, 45 jours avant le départ. Dans le cadre d'un groupe, le nombre exact de participants doit être fixé au plus tard 35 jours avant le début de la prestation. Après cette date, le nombre de personnes est définitif et servira de base de facturation. Il est possible d'augmenter le nombre de participants après accord préalable d'EVALYS. Dans ce cas, la facturation sera calculée par rapport au dernier nombre de participants.

3.ANNULATION/RESOLUTION ET MODIFICATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

5.1 Annulation à l'initiative du client : conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement des frais de résolution suivants en fonction de la date à laquelle la notification d'annulation est reçue :

Barème d'annulation - annulation partielle ou totale :

- **De l'inscription à 90 jours avant le départ : le 1er acompte de 400 € par personne est retenu**
- **Entre 89 et 60 jours avant la prestation : 40 % du prix du voyage TTC**
- **Entre 59 et 30 jours avant la prestation : 80 % du prix du voyage TTC**
- **Moins de 30 jours avant la prestation : 100 % du prix du voyage T.T.C**

En complément, les frais d'annulation au titre du transport aérien donneront lieu à application des frais réels supportés par EVALYS. Sur demande, EVALYS justifie le montant de ces frais réels. Dans le cas d'une prestation en groupe, la réduction du nombre de participants peut entraîner une révision du prix forfaitaire TTC par personne.

5.2 Modification à l'initiative du client : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures précises mentionnées sur la convocation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement, le client doit prévenir immédiatement EVALYS. Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

4.ANNULATION/RESOLUTION ET MODIFICATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE D'EVALYS

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, EVALYS peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire :

-Si le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. EVALYS doit alors notifier la résolution du contrat au client au plus tard : vingt jours avant le début du voyage dans le cas de voyages de plus de six jours ; sept jours avant le début du voyage dans le cas de voyages de 3 à 6 jours; quarante-huit heures avant le début du voyage dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours ; ou

- Si il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au client dans les meilleurs délais avant le début du voyage. De plus, EVALYS se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme en cas d'impératifs locaux, de mauvaise météorologie ou dans le cas où la sécurité des participants ne pourrait être garantie.

5.TRANSPORT AERIEN

5.1 Conditions de transport : les conditions générales et particulières de transport de la compagnie aérienne sont accessibles via le site Internet de la Compagnie aérienne ou sur demande. Conformément à la Convention de Varsovie, toute compagnie aérienne peut être amenée à modifier sans préavis notamment les horaires et/ou l'itinéraire ainsi que les aéroports de départ et de destination.

5.2 Pré et Post Acheminement : lors de pré-post acheminements organisés par Evalys, en cas de retard ou de non présentation au lieu de rendez-vous, il n'y aura pas d'attente au-delà de 10 minutes et Evalys ne pourra être tenu pour responsable des frais qui en découleront. Le client devra s'organiser pour rejoindre le groupe par ses propres moyens.

5.3 Personnes handicapées ou à mobilité réduite : il appartient au client, qui souhaite bénéficier d'une assistance spécifique en raison d'un handicap ou en cas de mobilité réduite, de le signaler à l'avance afin que puisse être organisée l'assistance pour le transport aérien à l'aéroport et en vol.

5.4 Refus d'embarquement : en cas de refus d'embarquement de la compagnie aérienne ; ce refus ne donnera droit à aucun remboursement de la part d'EVALYS.

6.FORMALITES ET INFORMATIONS

Pour préparer votre voyage, il est conseillé de consulter toutes les informations et démarches administratives et sanitaires à accomplir sur le site Internet : diplomatie.gouv.fr.

7.ASSURANCES

7.1 Assurance responsabilité civile du client : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance responsabilité civile.

7.2 Assurance responsabilité civile professionnelle : EVALYS a souscrit une assurance Responsabilité civile professionnelle auprès du cabinet GENERALI Assurances dont le siège social est situé à PARIS (9ème) bd Hausmann à hauteur de 2 000 000 € par année d'assurance, dommages corporels, matériels et immatériels confondus. Cette assurance porte le numéro AH177868.

7.3 Assurances facultatives : sauf mention contraire sur le contrat, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Toutefois, elles peuvent être contractées par le client à titre individuel et doivent être réglées au moment de la signature du contrat. Une fois que vous avez souscrit une garantie, il n'est pas possible de la modifier ultérieurement et de la remplacer par une autre garantie, ou de l'annuler. Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement. EVALYS vous propose de souscrire au moment de votre réservation une assurance dont les garanties vous seront communiquées sur demande. Si l'assurance annulation est utilisée (sous réserve d'un motif validé par le contrat), vous serez remboursé du montant versé après déduction du montant de l'assurance (non remboursable), des frais de dossier de 30 € et d'une éventuelle franchise (cf contrat de l'assureur disponible à l'agence).

8.RESPONSABILITE

EVALYS est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté. EVALYS peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

9.RECOURS, RECLAMATION ET MEDIATION

Le Service Relations Clientèle d'EVALYS est accessible par mail à : contact@evalys-sejours.com et par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : AGENCE EVALYS - 530, Route de Montfleury - 07170 LAVILLEDIEU. Les réclamations devront être adressées dans les meilleurs délais après le retour du voyage et être accompagnées des pièces justificatives ; les réclamations concernant les prestations aériennes ne pourront être prises en charge par EVALYS. Chaque client devra faire sa réclamation auprès de la compagnie aérienne. A défaut de réponse satisfaisante d'Evalys dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au **Médiateur du Tourisme et du Voyage**, Informations le site : www.mtv.travel

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

10.PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En signant ce contrat, le client accepte de recevoir par e-mail les informations relatives à ce voyage, les offres commerciales, les promotions et les actualités de l'agence de voyages. S'il ne souhaite pas recevoir d'e-mail, il peut en faire la demande à l'agence par écrit. Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (RGPD). Le client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, selon les modalités précisées dans la Politique de confidentialité de l'agence.